

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13 Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Béatrice RODRIGUES qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Sylvie SECOND qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire GARIN, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, M. Christophe FERRIER qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Jean-Christophe VOUTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MARJOLLET

N° 2025-11-24-13

OBJET : Demande de subvention auprès de Département de la Loire dans le cadre des Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle les études en cours pour l'aménagement de la RD1089 et le diagnostic réseaux.

Les travaux sur les réseaux ayant été réalisés en 2025, il est nécessaire de prévoir les travaux d'aménagement. De plus, le Département souhaite refaire le tapis d'enrobé de cette voie.

Le bureau d'études propose de phaser ces travaux en trois temps. Les première et deuxième phases d'aménagement, comprise entre le Chemin du Maréchal Ferrant et la rue du Relais de Poste, puis entre le Chemin du Maréchal Ferrant et le Chemin des Platières, ont déjà fait l'objet de demandes subvention qui ont été attribuées.

La troisième phase de travaux est comprise entre le Chemin des Platières et la Zone d'Activités Lestra et consisterait à réaliser des aménagements spécifiques pour le cheminement piéton, et sécuriser l'accès à la zone d'activités et à la micro-crèche

Le bureau d'études a estimé le coût des travaux à 66 852,50 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que pour financer ces travaux, une demande de subvention peut être déposée auprès du Département de la Loire dans le cadre des amendes de police.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents**

1° - Décide d'engager la troisième phase de travaux d'aménagement de la RD1089 pour un coût total de 66 852,50 € HT.

2° - Sollicite le Département de la Loire, dans le cadre des Amendes de Police, pour l'obtention d'une subvention pour ces travaux d'aménagement.

3° - Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention qui sera déposé auprès du Département de la Loire.

4° - Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle MARJOLLET



Le Maire,
Pierre SIMONE

